



| Emetteur | Direction de la Communication et de l'Information |
|----------|---|
| Date     | 29 mars 2019                                      |
| Objet :  | Commission permanente                             |

# Temps forts de la commission permanente du 29 mars 2019

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 29 mars 2019 à 10h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 41 rapports. Insertion sociale, soutien à l'action culturelle de proximité, développement de la pratique sportive et préservation des ressources naturelles étaient au cœur des débats.

#### Le Loiret soutient le sport sur son territoire

Plus de 300 000 € sont attribués par le Département à des comités départementaux et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre par exemple, le comité départemental de cyclisme du Loiret bénéficie d'une subvention de 19 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. L'ES Ormes Basket bénéficie d'une aide financière de 10 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019.

#### Près de 760 000 € en faveur de l'action culturelle de proximité

Le Conseil départemental du Loiret consacre une enveloppe totale de près de 760 000 € en faveur de l'action culturelle de proximité. Par exemple, le CADO bénéficie d'une aide financière de plus de 650 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. Plus de 100 000 € sont accordés à des associations et communes. Ainsi, la commune de Courtemaux se voit attribuer, par exemple, une aide de 1 300 € pour la réalisation d'un spectacle proposé par la Compagnie Passion Cabaret de La-Selle-sur-le-Bied en février dernier.

### Le Département accompagne les associations en faveur de l'insertion sociale

Près de 190 000 € sont accordés par la collectivité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, le BGE Loiret bénéficie de 26 500 € pour l'accompagnement de 50 bénéficiaires du RSA sur 9 mois, comprenant la réalisation de 350h d'accompagnement individuel et 240h d'accompagnement collectif, avec un objectif de 15 créations entreprises. Domicile Service bénéficie quant à elle de 15 000 € pour la location de véhicules du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019, auprès de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion.

## 36 000 € pour la préservation des ressources naturelles

Le Département du Loiret subventionne quatre actions portées par des associations environnementales. À titre d'exemple, Loiret Nature Environnement bénéficie de près de 5 000 € pour son action de sensibilisation du public au balbuzard pêcheur à l'étang du Ravoir en 2019. Sologne Nature Environnement bénéficie de 4 000 € pour la réalisation d'inventaires de chiroptères en Sologne en 2019.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 26 avril 2019.

